

COMMUNE DE LAINSECQ

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 28 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 28 mars, à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame CHOUBARD Nadia, Maire.

Présents : Mme, LAURENT Valérie, PIGET Maryse, MM. COUPECHOUX Gérard, GARNAULT Hervé, RAVISE Pascal, MASSE Arnaud, RABOURDIN Axel, CHOUBARD Romuald, MASSE Fabien.

Absente: Mme BILLEBAULT Elise

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Valérie

Date de la convocation : 21/03/2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 10

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 février 2022
- Approbation des comptes de gestion 2021 –Budget principal et Budget café-restaurant-
- Approbation des comptes administratifs 2021 –Budget principal et Budget café-restaurant
- Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
- Examen de projets de travaux pour 2022
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget café-restaurant
- Organisation du bureau de vote des élections présidentielles
- Affaires diverses

Le procès-verbal de la réunion du 17 février est approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion et compte administratif 2021– Budget Principal

M. Garnault Hervé, Adjoint, présente le compte administratif 2021 de la Commune, qui correspond exactement au compte de gestion du receveur, soit :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	396 500.41 €	Dépenses	192 036.98 €
Recettes	618 606.59 €	Recettes	165 961.02 €
Excédent	222 106.18 €	Déficit	-26 075.96 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion du receveur, ainsi que le compte administratif 2021 de la Commune , hors présence de Mme le Maire.

- **Compte de gestion et compte administratif 2021 – Budget Café-Restaurant**

M. Garnault Hervé, Adjoint, présente le compte administratif 2021 du budget café-restaurant, qui correspond exactement au compte de gestion du receveur, soit :

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	12 299.20 €	Dépenses	23 975.64 €
Recettes	24 450.00 €	Recettes	5 047.63 €
Excédent	11 981.18 €	Déficit	-18 928.01 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion du receveur, ainsi que le compte administratif 2021 du café-restaurant, hors présence de Mme le Maire.

- **Création d'un emploi permanent**

Le Maire informe l'assemblée que, compte tenu de la mise à la retraite de la secrétaire de mairie à compter du 1^{er} juillet 2022, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe.

Mme le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées par l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, de **créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe**, à temps non complet, à raison de 32 heures par semaine pour assurer le secrétariat de la mairie, à compter du 1^{er} juin 2022.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe ou le cas échéant par un agent contractuel selon les dispositions de l'article L 332-14 ou L 332-8 du code général de la fonction publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter la proposition du maire de création d'un emploi permanent à temps non complet d'**Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe**, à raison de 32 heures par semaine, à compter du 1^{er} juin 2022 et selon les modalités décrites ci-dessus ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Maire à signer le contrat le cas échéant.

- **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables sur le budget café-restaurant**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, soit 1 013.63 €. Cette somme sera inscrite au budget 2022 au compte 6542.

- **Subventions accordées**

*Collectif de Saint-Sauveur en Puisaye-Convoi pour l' Ukraine : 1 000 €

*Coopérative scolaire de Sougères en Puisaye : 1 716 €

*AIEPPFP : 230.30 €

- Défense incendie Champmartin d'en bas – Les Guillons d'en bas

Mme le Maire expose au conseil municipal le besoin de faire procéder à la mise en place de deux citernes souples pour constituer la défense incendie des hameaux de Champmartin d'en bas et des Guillons d'en bas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne pouvoir à Mme le Maire pour :

- Approuver le devis de la société RTP, d'un montant de 23 062 € HT
- Approuver le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u> : 23 062 € HT	<u>Recettes</u> :	
	DETR 50%	: 11 531 €
	Conseil Départemental 30%	: 6 919 €
	Fonds propres :	: 4 612 €

- Solliciter une subvention au titre de la DETR
- Solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre de «Villages de l'Yonne ».
- Signer toutes pièces de ce dossier confié à l'étude de Me Fossoyeux à Saint-Sauveur en Puisaye.

- Signatures de prêts à usage

Il convient d'établir des prêts à usage entre la commune et les propriétaires qui mettront à disposition leurs parcelles pour l'installation de citernes souples.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer les prêts à usage par M. Pascal RAVISE et M. Pascal BILLARD, au profit de la commune aux termes d'actes à recevoir par Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire à Saint-Sauveur en Puisaye.

- Création de caniveaux et busage du fossé route de St Sauveur

Après examen de devis, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise RTP pour la création de caniveaux et le busage du fossé route de St Sauveur, pour la somme de 20 017.60 € HT

- Signalétique des hameaux

Au vu du mauvais état des panneaux signalétiques des hameaux, il est décidé de les remplacer.

Le devis de la société Novosign a été accepté à l'unanimité, pour la somme de 8 408 € HT.

Affaires diverses :

Le conseil municipal a procédé à l'organisation des bureaux de vote pour les élections présidentielles.

La séance est levée à 22H30